

Comme chaque semaine, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants:

Situation sanitaire

Actuellement, pas de nouveaux cas contact positif au COVID-19. En revanche, après suivi d'un cas contact, dont le 1er test s'est avéré négatif, une semaine plus tard le 2ème est positif.

Deux autres nouveaux cas contacts sont signalés. Les agents ont été testés et isolés. Comme le protocole le demande, un second test est prévu.

Dans l'ensemble, le taux de contamination baisse. Néanmoins, la CFTC DGFIP en cette nouvelle période de déconfinement rappelle qu'il reste important de respecter les gestes barrières.

Suite à la demande de la CFTC DGFIP lors de la visioconférence avec le directeur général du 09/03/2021, les autorisations d'absences spéciales pour se faire vacciner pendant les heures de travail ont été accordées ainsi que pour des effets secondaires post vaccination . Cette requête contribue à l'effort de protection nationale.

Pour ce faire, vous pouvez déposer une demi journée pour les 2 rendez-vous de vaccinations ou pour des effets secondaires liés à la vaccination. Dans le cas des symptômes secondaires, vous pouvez demander jusqu'à 1 journée d'autorisation d'absence. Au delà, il est demandé de revenir vers son médecin.

A l'appui de votre demande d'autorisation d'absence, saisie par le chef de service, vous devrez fournir un document attestant de la date et de l'heure de ta consultation du professionnel de santé, **sans que le motif y soit indiqué, la vaccination relevant d'une démarche personnelle.** Vous trouverez ci-joint le modèle d'attestation.

Télétravail : Dans le cadre de la prévention, le télétravail reste la règle.

A l'heure actuelle, notre direction est en dessous du pourcentage national, entre 4 et 5 points soit 418 agents équipés, 8 demandes d'équipement en cours.

Le nouveau protocole de télétravail et les nouvelles adaptations de travail s'y rapportant seront vus lors du prochain CTL avec une mise en place prévue au plus tôt cet été ou à la rentrée.

Pour la CFTC, ce CTL prévu en date du 30 juin, permettra d'insister sur la prise en compte du collectif de travail ainsi de l'importance d'un dialogue soutenu, inter équipe. Le télétravail est un outil qui ne doit pas diviser, ni isoler les agents. D'autres points, pourront être étudiés tel que l'ergonomie des postes installés en mode télétravail.

Mutations Locales : La CFTC Locale comme l'année précédente, présente et défend votre situation auprès de la direction. Les CAPL n'existent plus. N'hésitez pas à revenir vers nous, si besoin.

• Catégorie	• Saisie des vœux dans l'application ALOA	• Publication au mouvement local
C titulaire	Du 22 avril 2021 (après-midi) au 10 mai 2021 (après-midi)	22/06/21
B titulaire	Du 30 avril 2021 (après-midi) au 19 mai 2021 (après-midi)	22/06/21
A titulaire	Du 10 mai 2021 (après-midi) au 26 mai 2021 (après-midi)	25/06/21



Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section du Loiret

Agir pour ne pas subir.

Communiqué du 19 mai 2021